

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2016

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, D.FROMILHAGUE, M. ALINS, MILLON-FREMILLON
H.HOFFMANN, C.AUZIAS, D. CAZABAN, Y.FLETCHER

Procurations : C.LEFEBVRE procuration à C.BATS

G.NICHOLLS procuration à D.AUTRAN

Secrétaire de séance : C.AUZIAS

Ouverture de la séance du conseil : 20h45

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/09/2016 à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour. C. Auzias précise qu'elle a demandé que le sujet de l'école soit à nouveau abordé pour que le paiement des 15% restant pour la participation aux frais de scolarité soit réglé au plus vite.

M. le Maire répond que la question est bien présente dans les questions diverses mais souhaite que cette question soit traitée en fin de conseil pour que le CM dispose de plus de temps pour la discussion.

La délibération à rattacher :

31/2016 : délibération qui est à rattacher au CM du 22/09/2016 et concerne la demande de classement dans la voirie communale de la parcelle A 461 dénommée rue du Solelh et longue de 150m pour 5m de large. Cette rue dessert 5 parcelles dont trois sont déjà construites. Cette parcelle appartient à la commune mais n'avait pas fait l'objet d'un classement. Cette régularisation doit avoir un impact sur notre DGF.

Vote : Pour 10 Abstention : 1

Les délibérations :

32/2016 : Contrats d'assurance : l'assurance des bâtiments, du camion et la couverture des employés communaux ont fait l'objet, à la demande de M. le Maire, d'une renégociation afin de mieux prendre en compte les bâtiments rénovés, la vétusté du camion Opel de la commune. Une comparaison des garanties offertes par AXA et par Groupama ont permis au conseil municipal d'approuver la proposition la de GROUPAMA.

Bâtiments pour un montant annuel de : 1161€ TTC

Véhicule pour un montant annuel de : 230€ TTC

Votre à l'unanimité

33/2016 : tarifs de location du foyer. Pour 2017 les tarifs restent inchangés mais une somme de 50€ sera demandée aux utilisateurs pour couvrir les frais de ménage.

Vote à l'unanimité

34/2016 : Demande de subvention auprès de la région Projet structurant rue et place du Castel annule et remplace la délibération n°27 du 22/09/2016.

M. le maire propose de déposer auprès de la région un projet structurant englobant voirie, aménagement paysager et revêtement de la place et un complément de mobilier urbain. Il est évalué à 60 773.85 HT.

Subventions demandées : 28 773€ région et état par la DETR reste à la charge de la commune 32800€ qui pourraient être réparties comme suit : Fond propre de 12 800€ et emprunt de 20 000€

Il est nécessaire de représenter notre projet d'aménagement de la place du Castel en y incluant la voirie et la rue car la région Occitanie souhaite maintenant travailler sur des « projets structurants » c'est-à-dire prenant en compte un aménagement non plus seul mais dans et avec son contexte.

Une discussion s'engage pour inclure au projet un espace de jeux pour les enfants. M. le Maire rappelle que nous en sommes qu'au stade de la demande de subvention auprès des institutionnels et que l'ensemble du projet reste à préciser.

Vote à l'unanimité

35/2016 liaisons téléphoniques et accès internet: dans le cadre du développement durable il est proposé l'aménagement suivant : le village et la proximité continueront à être desservis par le réseau filaire. Pour les nouvelles résidences à distances, les « écarts », la municipalité ne fera pas l'investissement du filaire mais participera à l'achat du kit satellite (SYADEN 240€, CCPLM 80€ Commune 80€)

C. Auzias fait remarquer qu'il s'agit d'un désengagement regrettable pour certains habitants qui n'auront pas le même accès aux services puisque les abonnements liés au satellite sont plus élevés.

M. le Maire précise que toutes les liaisons filaires actuelles sur la commune sont conservées. Le plan départemental de déploiement du très haut débit ne concernera pas à court terme la commune de Ferran. La commune a signé une convention tripartite SYADEN –CCPLM et Mairie afin de participer, pour les résidences principales uniquement, à hauteur de 80 euros à l'achat de kits satellites. Cette opération rend le kit gratuit pour les particuliers. Les abonnements mensuels pour un accès au triple-play restent à leurs charges. Les débits peuvent atteindre 22Mbps pour les professionnels et 8 à 10Mbps pour les particuliers. En filaire actuellement entre 1 et 1.5 Mbps délivrés. Cette solution évite des investissements très onéreux en génie civil pour toutes les habitations sises à plus de 100m d'une connexion filaire.

Vote pour : 7 abstentions : 4

Motion pour dissolution du centre communal d'action social.

Conformément à la loi NOTRe nous actons sa dissolution mais l'ensemble du conseil municipal propose qu'une ligne budgétaire soit réservée au social. Elle sera abondée de la somme de 500 euros et constituera une enveloppe de réserve toujours prête si besoin.

M. le Maire précise qu'à ce jour ont été reversé sur le budget 2016 la somme de 488€. Un ajout de 12€ lors de la présentation du budget prévisionnel permettra de bien avoir disponible les 500€ et il n'y aura plus de budget spécifique CCAS comme auparavant.

Question diverses :

Repas des anciens, M. le Maire propose un repas gratuit pour les Ferranaises et Ferranais de plus de 75 ans (soit 22 personnes sur la commune) Il pourrait avoir lieu à l'occasion des vœux le 15 janvier 2017 et le budget estimé à 660 €.

Les derniers ajustements quant à la mise en œuvre se feront début janvier. (Annulé)

Conseil communautaire : Deux points sont soulevés à la lecture du compte rendu

1-Chemins de randonnées, Mme Alins s'étonne qu'aucun chemin de Ferran n'apparaisse. Il semble que pour l'instant il y ait différents obstacles sur le parcours retenu : passage en zone inondable, sur des propriétés privées, traversée de départementale. La liste des chemins est amenée à évoluer chaque année...

Un état des lieux des chemins inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires pour la promenade et la randonnée) assez complet vient d'être réalisé par la commission sentiers de randonnée de la CCPLM en collaboration avec l'office de tourisme intercommunal de Fanjeaux. Il se peut que certains chemins soient rétrocédés aux communes qui pourraient bénéficier d'un appui technique pour les faire valider. Seule la première phase administrative sera gratuite.

La question du choix des chemins concernés reste ouverte. Cependant M. le Maire rappelle qu'il a participé à des rencontres techniques avec M. D. Autran 1^{er} adjoint pour préparer le tracé de la liaison voie verte-GR78 qui relierait Cailhau à Fanjeaux en passant par Ferran et Brézilhac. Liaison validée par la commission des sentiers de randonnée de la CCPLM.

2-Salon des seniors le 16 septembre 2017 à Montréal(Aude) Les communes sont invitées à relayer l'information et à participer en tant qu'exposant. Ferran aura le souci de diffuser largement les informations mais ne voit pas à quel titre elle « exposerait ».

M. le Maire informe le CM que dans le cadre de la venue à Ferran des services du CIAS du Villasavary lundi 30 janvier 2017 à 14h un point sera fait sur le niveau de participation de la commune à cette manifestation dédiée en priorité aux seniors et regardera les modalités possibles de déplacement.

Place de la Mairie : l'aménagement se poursuit, le gravier a été mis en place et une bande de goudron viendra finaliser le raccord avec la rue-place. Trois devis ont été faits. Il reste environ 600€ de plantes à mettre en terre autour de la dalle et du tilleul.

Le conseil municipal propose d'inviter ceux qui le souhaitent et sont disponibles à venir pour une demi-journée de plantation fin février début mars.

M. le Maire fera parvenir une information par affichage, mail et site www.ferran-aude.fr

Eclairage ; Une synthèse des réponses va être faite et le conseil municipal prendra la décision quant au changement du niveau d'éclairage.

M. le Maire rappelle que l'expérimentation ne concerne que le chemin du Cammas Vieux sur la portion entre le réservoir et le n°468. Comptage des avis et décision du CM le 05 décembre 2016.

Travaux entretien de l'église : C. Auzias présente ce qui a été fait lors des journées du 30 octobre et du 19 novembre proposées pale CAF (côté patrimoine) avec l'aide d'une équipe de villageois bénévoles. Ces travaux de petite sauvegarde ont été entrepris car des problèmes d'humidité ont endommagé les lambris des murs intérieurs. Ces derniers ont été enlevés, les murs ont été piquetés, deux jolies niches ont été redécouverte de chaque côté de l'autel. Le dallage qui était remonté au pied du pilier du cœur a été retaillé et re-scellé. L'escalier d'accès au clocher a été consolidé et les murs piquetés... grâce à un échafaudage, des fentes du mur du pignon ont été grattées puis rebouchées. ...

Jusqu'à présent ce travail n'a rien coûté puisque toutes les petites mains bricoleuses étaient bénévoles, mais maintenant il faut envisager l'achat de matériaux pour re-jointer, enduire, La commune étant la propriétaire c'est à elle de financer ces petites réparations. M. le maire propose de mettre à disposition, sur présentation des factures, une enveloppe annuelle de 1500€ au CAF (subvention patrimoine) et pour un an

de déléguer l'organisation des différents moments au CAF. Ceci sera soumis au vote du budget primitif lors d'un prochain CM.

Aménagements : Certaines personnes ont mis des cendres dans les bacs à fleur ce qui ne doit pas se faire surtout avec les terres argileuses de notre commune. M. le Maire propose de mettre à disposition des bacs à cendres aux points suivants : un près des containers secteur place du castel, un à côté des containers derrière l'église, un à mi-chemin du chemin du Cammas vieux sur la ligne de crête et un dernier à l'entrée de Ferran à côté des containers. L'agent communal passera régulièrement les vider.

Cimetière : Le sol a été travaillé au motoculteur et une partie semée en prairie. Ce choix permet de ne plus utiliser de désherbant chimique et donnera un aspect plus « champêtre » à ce lieu qui continuera bien sûr à être entretenu (tondeuse). D. Cazaban propose redresser une croix tombée. M. le maire indique que ce sont plusieurs croix en pierre qui sont au sol et qu'un travail en amont délicat est nécessaire avant de pouvoir reconstruire et remettre en état ces croix. Au cours du premier semestre 2017 la mairie devrait être intervenue.

Signalisation routière : le maire indique qu'il faut faire des choix quant aux limitations de vitesse. Y. Fletcher demande une réunion de la commission pour réfléchir en groupe.

Mais M. le Maire souhaiterait plus de responsabilité de chacune et chacun dans la gestion de la vitesse lors de la traversée du village, dans les rues du village ou sur le chemin qui mène au nouveau village.

Terrains constructibles : la parcelle qui porte le n° 58 chemin de Brézilhac, de 280m² environ, doit faire l'objet d'une évaluation quant à son prix de vente. Le conseil municipal devra ensuite décider des modalités de sa mise en vente. Ce terrain a eu ses accès aux réseaux rénovés. Seul manque le tout à l'égout pour les eaux usées.

Réunion SYADEN et ENEDIS à Lasbordes avec les correspondants « tempête » : H. HOFFMANN et M. le Maire font part des points abordés lors de la réunion. Le SYADEN fait maintenant le lien entre la commune et Enedis(ex ERDF), dans le but d'anticiper sur les projets surtout pour les collectivités. Toute personne ayant besoin d'un branchement ou d'une extension doit contacter la mairie puis le SYADEN, la première « évaluation-intervention » est gratuite.

Correspondants « tempête » : en cas de tempête M. le maire devra assurer le lien avec la préfecture et organiser « le concret dans l'évènement » il est demandé un autre correspondant, à ce jour le titulaire est H. Hoffmann.

M. le Maire demande à ce que H. Hoffmann soit épaulé dans cette méticuleuse tâche puisqu' en cas d'évènement grave et urgent, il qui devra coordonner les personnes sur le terrain et assurer le relais entre terrain et Maire. Dans le cadre de la rédaction du plan communal de sauvegarde une analyse précise et un cadre d'intervention seront rédigés.

Signalisation des dangers électriques : nous devons lister les risques, définir qui fait quoi en cas de problème, établir une note de référence avec les coordonnées des services et personnes responsables en cas d'urgence.

Compteurs Linky : ces nouveaux compteurs communicants censés aider à maîtriser la consommation énergétique et réduire le coût des relevés de compteurs, doivent se mettre en place avant 2021.

Zéro Phyto : dans le cadre de la suppression de l'utilisation des produits phyto, le PAPPH(plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles) nous pourrions bénéficier d'une aide(jusqu'à 80%) pour l'achat de petit matériel(chalumeau, nouvelles têtes pour les rotatifs etc...)

M. le Maire rappelle qu'il a mis en pratique, dès sa prise de fonction, le zéro phyto sur les espaces publics de la commune. Il a demandé au CM de soutenir cette action officieuse sur la commune devant la mise en application officielle. L'agent d'entretien n'hésite pas à utiliser des outils traditionnels manuels pour arracher l'herbe trop envahissante (rues, aire de pique-nique, cimetière, milieu des chemins goudronnés etc.)

M. le Maire souhaite qu'il y ait consensus sur notre territoire pour :

- inciter à l'abandon définitif de l'utilisation des herbicides dans tous nos espaces publics, de respecter et faire respecter ce choix dans un objectif de santé publique, de protection des enfants, d'acceptation d'une présence de verdure dans le village et ses abords et enfin l'image d'un développement durable pour la branche touristique. Chacun comprendra l'enjeu d'une telle démarche qui pourra se poursuivre par l'adhésion à un PAPPH.

Participation aux frais de l'école de Mazerolles :

M. le maire récapitule les «différents» épisodes des échanges entre la Mairie de Ferran et celle de Mazerolles suite à l'augmentation de la participation aux frais de scolarité demandée par cette dernière. La convention qui liait depuis longtemps les deux communes indiquait un montant de participation de 60% du coût réel. Cette année la mairie de Mazerolles a décidé de monter cette participation à 100% puis suite aux réactions suscitées, elle a fixé le montant à 75%. Notre conseil municipal n'a pas accepté cette convention qu'elle a jugée trop imprécise et a souhaité qu'un travail de réflexion s'engage sur un projet de RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

C. Auzias rappelle à son tour que ce refus a été accompagné d'une motion votée qui mentionnait que dès que des précisions sur le budget prévisionnel seraient données et qu'une concertation serait engagée, le conseil municipal verserait les 15% restant. A ce jour les frais (factures) ont été communiqués et un début d'échange a eu lieu. Même si bien sûr tout reste à définir ces premiers pas doivent être pris en compte et abonder pour ce paiement permettrait d'apaiser les échanges et de favoriser la poursuite du travail.... Cette position est partagée par G. Millon, D.Cazaban, Y.Fletcher, H. Hoffmann et D. Fromilhague.

M. le Maire répond que pour le moment ces avancées ne sont pas suffisamment engagées pour verser la somme restante, et informe le conseil qu'il a pris l'initiative d'inviter les maires des communes de rattachement le 25 novembre dernier à Ferran pour réfléchir aux contenus d'une future nouvelle convention.

D. Autran fait lecture de pistes de travail élaborées dans l'idée de donner plus de moyens à l'école pour qu'elle fonctionne au mieux.

1) M. AUTRAN rappelle que la motion présentée par C Auzias et votée par le CM demandait l'ouverture de concertations pour la création d'un RPI et qu'à ce jour et depuis le mois d'avril plus aucune allusion n'avait été faite à ce sujet.

2) Pistes de travail pour la réunion du 20/01 :

Tout d'abord et vu le peu d'empressement mis à créer un RPI, Mr Autran propose de revenir sur la motion et de se contenter d'une convention de coopération précise.

Il propose des pistes de travail précises qu'il portera le 20/01 comme les propositions du CM de Ferran si accord.

Tout d'abord, il lui semblerait important de séparer les conventions entre ce qui touche le temps scolaire et ce qui touche la cantine. La cantine étant une gestion municipale sans l'intervention de l'éducation nationale.

PISTES DE TRAVAIL POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION COMMUNE DE COOPERATION ENTRE LES COMMUNES RATTACHEES A L'ECOLE DE MAZEROLLES

Frais de fonctionnement scolaire

(A revoir chaque année selon le projet d'école et les avenants présentés par l'équipe enseignante de l'école aux représentants de la mairie de Mazerolles présents au conseil d'école.)

Selon les orientations du projet d'école, ces frais (à fixer par la concertation entre les différentes mairies) contiendront non seulement le matériel nécessaire à l'enseignement de base mais également l'achat de tablettes (si c'est leur choix), la possibilité de faire une activité piscine (ou non), une activité avec intervenant, etc...

La convention serait annuelle et la somme décidée serait versée à la mairie de Mazerolles chargée de la gestion (Il n'est pas du tout le cas de faire une gestion partagée comme cela a été écrit dans une question ; la gestion est assurée par la mairie de Mazerolles)

Chaque mairie versant la somme correspondant au nombre d'élèves de sa commune qui fréquente l'école. Il serait nécessaire de choisir une date arrêtant le nombre d'élèves pour l'année (ex : 15 septembre)

Pour l'année scolaire 2017/2018, le conseil municipal de Ferran propose la somme de 100€ par élève versée intégralement en octobre 2017 (ce qui représente une augmentation de la somme allouée par élève qui se situe à 73€ pour l'année 2015/2016).

Frais de fonctionnement de l'école

Frais comprenant le personnel mis à disposition de l'école (ATSEM, personnel de nettoyage,...) et frais de fourniture (eau, abonnements téléphoniques, chauffage, électricité,...)

Ces frais seraient présentés par la mairie de Mazerolles qui en assure la gestion puis divisés par le nombre d'élèves et présentés aux différentes mairies au prorata du nombre d'élèves de leur commune. Ces frais seraient versés intégralement à la mairie de Mazerolles (100%).

PISTES DE TRAVAIL POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA CANTINE MUNICIPALE DE MAZEROLLES ENTRE LES MAIRIES ET LA COMMUNE DE MAZEROLLES.

La mairie de Mazerolles organisatrice et gestionnaire de ce service présenterait :

Les frais de personnel permettant la bonne marche de ce service ;

Les frais de fonctionnement

Les autres frais divers éventuels.

Ces frais seraient à diviser par : le nombre d'élèves de l'école ? le nombre d'élèves fréquentant la cantine ?,... ?

La somme due par élève serait versée à 100% à la mairie de Mazerolles.

Ceci étant des pistes de travail, le but de la réunion du 25/11 était de confronter les idées de chaque mairie afin de progresser sur ce sujet. Au cours de la réunion du 20/01 ou celles d'après ces propositions pourront bien sur évoluer.

L'ensemble du conseil apprécie le contenu qui peut être considéré comme une base de discussion pour la réunion du 20 janvier à Mazerolles.

Par contre la question du paiement des 15% fait à nouveau l'objet d'un débat animé exprimant des positions contraires. La discussion étant bloquée D. Cazaban, Y. Fletcher, H Hoffmann, G. Millon quittent le conseil à minuit 15mn.

M. le maire rappelle à son tour que nous avons été élus pour faire vivre et développer la commune de Ferran, que contrairement à ce que quatre conseillers demandent, nous ne voulons pas de gestion partagée car contraire aux textes en vigueur.

Les communes rattachées invitées sont : Fenouillet du Razès, Ferran, Gramazie, Hounoux, Mazerolles et La Courtète. Elles seules peuvent préparer une convention de coopération. Les autres communes des environs ayant des élèves acceptés à Mazerolles mais non rattachés devront appliquer la nouvelle convention dès qu'elle sera validée par les conseils municipaux délibérants.

M. le Maire constate la carence et devant le refus des quatre conseillers de signer les délibérations dont celles votées à l'unanimité lève la séance en remerciant les adjoints et conseillers restant pour leur attitude digne et faisant preuve de calme.

La séance est levée à minuit et 25mn.

Prochaine séance du conseil municipal jeudi 26 janvier 2017 à 20h40 salle du conseil.